## PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCPPAT - BPP

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'implanter une plateforme, un bâtiment et une prairie inondable sur le territoire de la commune de Criquetot l'Esneval

## **Etablissements Guérin**

Il sera procédé du mardi 17 novembre 2020 à 9 heures au vendredi 4 décembre 2020 à 16 heures soit pour une durée de dix-huit jours consécutifs, à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'implantation d'une plateforme, d'un bâtiment et d'une prairie inondable sur le territoire de la commune de Criquetot l'Esneval.

Le projet porte sur Le projet d'implantation des établissements Guérin sur le territoire de la commune de Criquetot l'Esnaval et la création d'une prairie inondable.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Criquetot l'Esneval pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie précitée aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr),
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Alban Bourcier, maître de conférence et ingénieur conseil indépendant, en activité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences à la mairie de Criquetot l'Esneval afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants:

- mardi 17 novembre 2020 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 4 décembre 2020 de 14 heures à 16 heures

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie Criquetot l'Esneval 2 Impasse du Stade 76280 Criquetot l'Esneval
- par voie électronique, à l'adresse : <u>pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr</u> en précisant l'objet de l'enquête publique

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Criquetot l'Esneval et en consultation sur le site internet de la préfecture de Seine-Maritime.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur François Guerin (françois.guerin14@wanadoo.fr) ainsi qu'auprès de Monsieur Christophe Vedieu (ecotone@neuf.fr).

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (<u>www.seine-maritime.gouv.fr</u>).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Criquetot l'Esneval, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché dans la mairie précitée.